

Programme de formation **REMC***

*Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

PROGRAMME DE FORMATION AUX PERMIS B



La formation théorique

La formation théorique consiste en l'acquisition de la réglementation en vigueur mais vise également à la prise de conscience des risques liés à la conduite automobile. Il sera ainsi demandé au candidat d'analyser des situations de conduite afin de mieux adapter leur comportement sur la route. Les entraînements à l'ETG (Épreuve Théorique Générale) sont dispensés dans notre salle de code par un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les entraînements peuvent se faire soit dans notre local avec un support ou soit par Internet.

Les thèmes que le candidat devra maîtriser portent sur :



La formation pratique

La formation pratique consiste en l'acquisition des compétences qu'un conducteur doit acquérir pour ne pas mettre en danger sa sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route. Le candidat doit ainsi acquérir des savoirs comportementaux, techniques et environnementaux.

Pour cela 4 compétences lui seront enseignées, qu'il devra pouvoir mettre en pratique de manière autonome à la fin de sa formation :

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes véhicule
- Effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe, en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts,...

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

L'épreuve Théorique Générale (ETG) : L'examen du code

Cet examen se déroule en salle. Il s'agit de répondre à 40 questions à choix multiple (QCM). Il faut obtenir 35 bonnes réponses pour réussir l'examen. Cet examen est valable pour une durée de 5 ans quelque soit le nombre de présentation pratique.

L'épreuve pratique

La durée totale de l'épreuve est de 32 minutes.

L'épreuve se compose de cette manière :

- Une conduite dans diverses situations en agglomération et à allure soutenue sur toute route et/ou autoroute
- La réalisation d'un arrêt de précision et une manoeuvre en marche arrière
- Des vérifications sous forme de trois questions orales

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de 15 ans.